



**Registre des Arrêtés Permanents
du Président**

Pôle Stratégie

**ARRÊTÉ 2024 – 009 ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4.15 DU PLU DU SECTEUR
D'OLONNE SUR MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L300-6, L153-54 et suivants, et R153-15 à R153-17,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'urbanisme de la Commune d'Olonne sur Mer approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2011, modifié le 27 février 2012, révisé le 7 mai 2012, modifié le 25 février 2013, le 15 juillet 2013, le 26 janvier 2015, le 21 mai 2015, le 27 juin 2016, le 6 février 2017, le 2 juillet 2018, révisé le 11 décembre 2018 et modifié le 30 septembre 2021,
Vu les délibérations du 20 septembre 2019 du Conseil Communautaire des Sables d'Olonne Agglomération et du 18 novembre 2019 du Conseil Municipal de la Ville des Sables d'Olonne transférant la compétence en matière de plan local d'urbanisme à Les Sables d'Olonne Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,
Vu la délibération du Conseil communautaire des Sables d'Olonne Agglomération en date du 17 novembre 2022 lançant la procédure de modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer,
Vu le dossier de projet de modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer,
Vu la saisine de l'Autorité Environnementale en date du 8 janvier 2024 dans le cadre de la procédure dite « d'examen au cas par cas ad hoc »,
Vu la décision tacite du 8 mars 2024 de la Mission Régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale,
Vu la notification du projet aux personnes publiques associées et à Monsieur le Maire des Sables d'Olonne par courrier en date du 26 janvier 2024,
Vu la décision en date du 11 mars 2024 par laquelle le Tribunal Administratif de NANTES a désigné Monsieur Bernard JANAILHAC, en qualité de commissaire enquêteur,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

Article 1: Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer.

Article 2 : Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 avril 2024 (8h30) au jeudi 16 mai 2024 (17h30) inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Bernard JANAILHAC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NANTES.

Article 4 : Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comprend le rapport de présentation du projet de modification, l'avis de la Mrae (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), la liste des personnes publiques associées (PPA) consultées et les avis reçus, les documents graphiques.

Article 5 : Évaluation environnementale

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, le projet a fait l'objet, le 2 décembre 2022 d'une demande d'examen au cas par cas ad hoc au titre de l'Évaluation Environnementale auprès de la Mrae. Par décision tacite du 8 mars 2024, la Mrae a décidé que le projet de modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Article 6 : Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête est situé au siège des Sables d'Olonne Agglomération 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne.

Article 7 : Registres d'enquête, consultation du dossier et recueil des observations du public

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public :

□ au siège des Sables d'Olonne Agglomération- Hôtel de Ville des Sables d'Olonne, 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

□ à la mairie Annexe de la Jarrie- Rue des Sables - 85340 Les Sables d'Olonne pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur :

□ Par courrier postal à l'adresse suivante en précisant la mention « enquête publique relative au projet de modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer » et « à l'attention du commissaire enquêteur » : Les Sables d'Olonne Agglomération - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

□ Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.pluolonne@isoagglo.fr en précisant la mention « enquête publique relative au projet de modification n°4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer ».

Le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne et à la Mairie annexe d'Olonne sur Mer aux horaires habituels d'ouverture, sur les sites internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr) et de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).

Article 8 : Permanences et accueil du public pendant l'enquête publique

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences et recevra le public selon les modalités suivantes :

- **Lundi 15 avril 2024, de 8h30 à 12h00 – Salle 1.22 à la Mairie Annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables – 85340 Les Sables d'Olonne**

- **Mercredi 24 avril 2024, de 13h30 à 17h30 – Salle de la Voûte - à la Mairie Annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables – 85340 Les Sables d'Olonne**

- **Jeudi 16 mai 2024, de 13h30 à 17h30 – Salle de la Voûte à la Mairie Annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables – 85340 Les Sables d'Olonne**

Article 9 : Information et communication au public

Toute personne peut obtenir des informations auprès de l'Agglomération (Pôle Stratégie, Service Planification).

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent également être consultées sur les sites Internet des Sables d'Olonne Agglomération : www.isoagglo.fr et de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).

Article 10 : Publicité de l'enquête

Un avis au public sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur les sites Internet des Sables d'Olonne Agglomération et de la Ville des Sables d'Olonne.

Dans les mêmes délais, et pendant toute la durée de l'enquête, cet avis sera publié par voie d'affiches au siège des Sables d'Olonne Agglomération – Hôtel de Ville des Sables d'Olonne, à la Mairie Annexe d'Olonne sur Mer et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Article 11 : Clôture de l'enquête publique / Rapport et conclusions motivées

Le commissaire enquêteur rencontrera le Président des Sables d'Olonne Agglomération, ou son représentant, dans les huit jours de la clôture de l'enquête, afin de lui communiquer les observations écrites et orales de l'enquête publique, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président des Sables d'Olonne Agglomération disposera d'un délai de 15 jours pour faire connaître ses observations éventuelles consignées dans un mémoire en réponse.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête, pour rendre son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non, à Monsieur Le Président ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête publique déposé au siège des Sables d'Olonne Agglomération accompagné du registre et des pièces annexées.

Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions seront adressés à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 12: Consultation du rapport et des conclusions

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à Les Sables d'Olonne Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à Les Sables d'Olonne Agglomération.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables, pendant 1 an, sur le site Internet des Sables d'Olonne Agglomération.

Article 13 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Communautaire des Sables d'Olonne Agglomération pour approbation de la modification n° 4.15 du PLU du secteur d'Olonne sur Mer.

Article 14: Exécution

Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération, Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne, Monsieur Le Commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 25 mars 2024

Pour le Président et par délégation,

Armel PECHEUL



Vice-Président en charge de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire
Les Sables d'Olonne Agglomération